



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nr 6273

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT/TBTe	<u>xistante</u>		
N° de rapport : 23/160616/04				
Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : □ maison □ appartement □ autres :				
Demandeur: CELTIGLEN - SCLAING				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: Total de l'Installation de				
Date de visite :				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : ■ Protection générale du branchement :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		no tommoux .	<u> </u>	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		1		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V	_		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			- V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		- 4	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : A. M. M. C. Lob	6	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 1. A.C MOS COLABLE		X		
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprisé dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	I de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	l asbl.	
Voix ANNEXE		Annes sono sesseni	CARLESTIN B SA	
THE RESERVE OF THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	NUM U ESPOREU SERVICES	CH H DE BEE SUID		
12.031020 5 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	S AMERICAN NO R		
Conclusion:			RA	
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	e complémentai ature de l'acte d	re est à exécute le vente.	r par	

-E273(fr)/0215 - V8

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0438 23/1606/16/99	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : perfoct.	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.	
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
me mont fineral de O'in Nallapin ele	RAP/SOCOTEC-annexé BT01(fr)/0609-V1
Tel. UT	4 (4